

Page: 1/8

### Fiche de données de sécurité

selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 03.08.2015 Révision: 03.08.2015

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Acide sulfurique 65% dilué 2ème classe
- · Code du produit: 596481
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Produit chimique de base
- · Utilisations déconseillées Agent dégraissant
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Thommen-Furler AG Industriestrasse 10 CH-3295 Rüti bei Büren (BE)

Tel. +41 32 352 08 00 Fax. +41 32 352 08 08 info@thommen-furler.ch

- · Service chargé des renseignements: Département Product Management
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'information toxicologique : numéro d'urgence 145 ou +41(0) 44 251 51 51

## SECTION 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS05

- · Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: acide sulfurique
- · Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever

immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

(suite page 2)



selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 03.08.2015 Révision: 03.08.2015

## Nom du produit: Acide sulfurique 65% dilué 2ème classe

(suite de la page 1)

Page: 2/8

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

*PBT:* Non applicable.*vPvB:* Non applicable.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### SECTION 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indications destinées au médecin:

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- · 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 3)



selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 03.08.2015 Révision: 03.08.2015

## Nom du produit: Acide sulfurique 65% dilué 2ème classe

(suite de la page 2)

Page: 3/8

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Prévoir des sols résistant aux acides.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle

<ul> <li>Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de</li> </ul>	e travail:
---	------------

### 7664-93-9 acide sulfurique

VME (Suisse) Valeur momentanée: 0,1 e mg/m³ Valeur à long terme: 0,1 e mg/m³ SSc;

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 4)



selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 03.08.2015 Révision: 03.08.2015

# Nom du produit: Acide sulfurique 65% dilué 2ème classe

(suite de la page 3)

Page: 4/8

· Protection des mains:



Gants de protection

### · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux acides

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

<ul> <li>9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</li> <li>Indications générales</li> </ul>				
· Aspect:				
Forme:	Liquide			
Couleur:	Incolore			
· Odeur:	Piquante			
· Seuil olfactif:	Non déterminé.			
· valeur du pH à 20 °C:	1			
· Changement d'état				
Point de fusion:	-40 °C			
Point d'ébullition:	149 °C			
· Point d'éclair	Non applicable.			
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.			
· Température d'inflammation:				
Température de décomposition:	Non déterminé.			
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.			
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.			
· Limites d'explosion:				
Inférieure:	Non déterminé.			
Supérieure:	Non déterminé.			
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa			
· Densité à 20 °C:	1,553 g/cm <sup>3</sup>			
· Densité relative	Non déterminé.			
· Densité de vapeur.	Non déterminé.			

(suite page 5)



selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 03.08.2015 Révision: 03.08.2015

# Nom du produit: Acide sulfurique 65% dilué 2ème classe

(suite de la page 4)

Page: 5/8

· Vitesse d'évaporation Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Entièrement miscible

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

· Viscosité:

**Dynamique:** Non déterminé. **Cinématique:** Non déterminé.

· Teneur en solvants:

Solvants organiques: 0,0 % Eau: 35.5 %

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

### SECTION 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

7664-93-9 acide sulfurique

Oral LD50 > 2140 mg/kg (rat)

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Effet fortement corrosif.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun effet de sensibilisation connu.
- Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Corrosif

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

### SECTION 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

7664-93-9 acide sulfurique

EC50/24 h 29 mg/l (daphnia magnia)

(suite page 6)



selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 03.08.2015 Révision: 03.08.2015

## Nom du produit: Acide sulfurique 65% dilué 2ème classe

(suite de la page 5)

Page: 6/8

LC50/96 h > 500 mg/l (brachydanio rerio)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur. Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### SECTION 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 No ONU
- · ADR, IMDG, IATA UN1830

· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADD

· *ADR* 1830 ACIDE SULFURIQUE

· IMDG, IATA SULPHURIC ACID

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, IMDG, IATA



Classe
 8 Matières corrosives.

· Étiquette 8

- · 14.4 Groupe d'emballage
- · ADR, IMDG, IATA

(suite page 7)



selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 03.08.2015 Révision: 03.08.2015

## Nom du produit: Acide sulfurique 65% dilué 2ème classe

(suite de la page 6)

Page: 7/8

· 14.5 l	Dangers	pour	l'environnement:	
----------	---------	------	------------------	--

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

*l'utilisateur* Attention: Matières corrosives.

N° d'identification du danger:
 No EMS:
 Segregation groups
 80
 F-A,S-B
 Acids

#### · Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 1L

· Quantités exceptées (EQ) Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur:

30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur:

500 ml

Catégorie de transportCode de restriction en tunnels

· IMDG

Limited quantities (LQ)Excepted quantities (EQ)Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

· "Règlement type" de l'ONU: UN1830, ACIDE SULFURIQUE, 8, II

### SECTION 15: Informations réglementaires

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS05

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: acide sulfurique
- Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

· Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever

immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

(suite page 8)



selon art. 53 de l'OChim du 18.05.2005 (état au 01.12.2010)

Date d'impression : 03.08.2015 Révision: 03.08.2015

## Nom du produit: Acide sulfurique 65% dilué 2ème classe

(suite de la page 7)

Page: 8/8

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

· Teneur en COV selon OCOV: 0 %

· Indications réglementaires selon ORRChim Aucune.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### **SECTION 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

- · Service établissant la fiche technique: Département Product Management
- · Contact: Dr. Michel Gianini
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DĞR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Skin Corr. 1A: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1A

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

CH/FR